

Primes Appareil de chauffage et d'eau chaude sanitaire

Renvoyez l'original de ce formulaire complété, signé et accompagné des annexes à l'Administration au plus tard dans les 8 mois à dater de la date de la facture finale des travaux:

- SOIT à l'adresse indiquée ci-contre
- SOIT sur https://monespace.wallonie.be

Conservez une copie pour vous.

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception dans les 15 jours de l'envoi de votre demande, contactez le numéro vert cidessous

Pour toute demande de documentation, de formulaire et pour toute information relative aux primes : rendez-vous dans un Guichet Energie (voir la liste sur le site web) ou contactez l'administration.

Service public de Wallonie

Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie Département de l'Energie Rue des Brigades d'Irlande, 1 5100 Jambes

https://logement.wallonie.be



Demande de prime

Objet

Attention! Veuillez remplir un formulaire par logement ou par immeuble à appartements si vous êtes représentant d'une Association de copropriétaires.

Public

Toute personne physique ou association de copropriétaires, maître d'ouvrage des travaux et à qui sont adressées les factures. Le demandeur, si personne physique, doit :

- être âgé de 18 ans au moins ou être mineur émancipé ;
- avoir un droit réel sur le logement à rénover (être propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire, etc.).

Travaux visés et montant des primes

Les travaux effectués doivent figurer dans la liste suivante :

- installation d'une pompe à chaleur chauffage ou combinée avec l'eau chaude sanitaire;
- installation d'une chaudière biomasse ;
- installation d'un poêle biomasse ;
- installation d'un chauffe-eau solaire ;
- installation d'une pompe à chaleur pour la production exclusive d'eau chaude sanitaire.

Procédure

- Avant de transmettre ce formulaire, vous devez avoir réalisé vos travaux.
- La facture de solde des travaux doit être datée entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2025.
- Ce formulaire de demande de prime et son annexe doivent être introduits dans les 8 mois de la facture de solde du dernier travail et avant le 31 août 2026. Les factures de solde les plus anciennes datent de maximum 2 ans avant la facture de solde du dernier travail.

Conditions

Les conditions d'accès, la procédure ainsi que les travaux éligibles sont décrits sur notre site web : https://logement.wallonie.be/fr/page/synthese-des-primes-travaux-et-investissements-economiseurs-energie



!!! Votre demande de prime est recevable uniquement si :

- Vous avez sollicité, au plus tard le 28 février 2025, 23h59, une <u>demande de</u> maintien des régimes de prime en vigueur jusqu'au 13 février 2025
- ET vous avez obtenu une notification de recevabilité suite à cette demande de maintien.

Réglementation

Base légale¹ : Arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2022 instaurant un régime d'aides accordées pour la réalisation d'investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement.

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Wallonie (http://wallex.wallonie.be).



1. Coordonnées du demandeur

plus longue.

1.1. Identification			
□ M.	Nom	Prénom	
□ Mme			
	Date de naissance	Numéro de registre national	
	/ /		
□ Unique prop □ Copropriéta de ménage □ Copropriéta □ Usufruitier □ Nu-propriéta □ Représenta dor □ Autre (droit	ire avec mon conjoint (couple marié, cohabit ire avec d'autres	ants légaux, cohabitants de fait) figurar	it sur ma composition
1.2. Adresse du de	emandeur (du syndic pour les Associations d	le copropriétaires)	
Rue Code postal	Localité	Numé Pays	ro Boîte
Téléphone	au moins un numéro de téléphone. Téléphone 	Téléphone	
1.4. Compte banca	iire du demandeur (du syndic pour les Asso	ciations de copropriétaires)	
Veuillez joindre à	à la demande :		
l'éventuel co paiements e	ie de votre carte bancaire mentionnant votre ode de sécurité (CVC), composé de 3 chi n ligne ; é d'identité bancaire (RIB) délivré avec une s	ffres et habituellement demandé pour	
	it être totalement complétée et exempte de to	·	
Vous demandez □ sur votre co	le paiement de la prime : compte bancaire d'un compte dont le demandeur est titulaire (ent du dossier sera
	l Bank Account Number	Bank Identifier Code	
	nto hancairo no vous annartenant nas		

Dans ce cas, l'Administration vous fera parvenir un formulaire à compléter. Attention : la procédure de paiement est



dá	Wallonie
-5131	service public
	SPW

Cotto continu	on relative au menage	aggistions de conrenziátoires
	ne doit pas être complétée pour les As nes handicapées font-elles partie de v	·
☐ Oui	ies nandicapees iont-elles partie de v	rotre menage ?-
□ M.	Nom	Prénom
☐ Mme		
□ M.	Nom	Prénom
☐ Mme		
□ Non		
Doe onfante	font-ils partie de votre ménage ?3	
☐ Oui	Tont-iis partie de votre menage :	
☐ M.	Nom	Prénom
☐ Mme		
		D /
□ M. □ Mme	Nom	Prénom
□ Mille		
☐ M.	Nom	Prénom
☐ Mme		
☐ Non		
	ce est-elle prévue au sein de votre m	
☐ Oui (dans	ce cas, joindre une copie de l'attestation	i de grossesse)
rton		
	nes de plus de 60 ans font-elles partie	e de votre ménage (autres que le demandeur et son conjoint) ?
Oui		
☐ M.	Nom	Prénom
☐ Mme		
□ M.	Nom	Prénom
_ □ Mme		
□ Non		
3. Adresse	du logement	
	aa logoilloitt	
3.1. Localisat	on des travaux	
□ à l'adres	ion des travaux	
□ à l'adres	se du demandeur	Numéro Boîte
□ à l'adres □ à une a	se du demandeur	Numéro Boîte
□ à l'adres □ à une a	se du demandeur	Numéro Boîte
□ à l'adres □ à une a Rue	ion des travaux see du demandeur utre adresse :	Numéro Boîte
□ à l'adres □ à une au Rue Code postal	ion des travaux ese du demandeur utre adresse : Localité	Numéro Boîte
□ à l'adres □ à une au Rue □ Code postal □ 3.2. Type de b	ion des travaux use du demandeur utre adresse : Localité Lâtiment après travaux	Numéro Boîte
□ à l'adres □ à une al Rue □ Code postal □ 3.2. Type de l	ion des travaux use du demandeur utre adresse : Localité Localité atiment après travaux unifamiliale	Numéro Boîte
□ à l'adres □ à une al Rue □ Code postal □ □ maison □ apparte	ion des travaux ese du demandeur utre adresse : Localité Lâtiment après travaux unifamiliale ment/studio	
□ à l'adres □ à une au Rue □ Code postal □ 3.2. Type de t □ maison □ apparte □ immeub	ion des travaux use du demandeur utre adresse : Localité Lâtiment après travaux unifamiliale ment/studio le avec plusieurs unités de logement. Pr	
□ à l'adres □ à une au Rue □ Code postal □ 3.2. Type de t □ maison □ apparte □ immeub	ion des travaux ese du demandeur utre adresse : Localité Lâtiment après travaux unifamiliale ment/studio	

² La personne reconnue handicapée, au sens de l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 septembre 2000 définissant la notion de personne handicapée au sens de l'article 1er, 32°, du Code wallon de l'habitation durable : « La personne mineure ou majeure présentant une limitation importante de ses capacités d'intégration sociale ou professionnelle suite à une altération de ses facultés mentales, sensorielles ou physiques, conformément aux critères arrêtés par le Gouvernement ».

³ Considérés comme enfant(s) à charge, par l'administration, le(s) enfant(s) pour lequel/lesquels, à la date de l'introduction de la demande de prime, des allocations familiales ou d'orphelin sont attribuées à un membre du ménage du demandeur ou de ses mandants. Est également considéré comme enfant à charge, l'enfant qui est hébergé à tout le moins à titre égalitaire par le demandeur ou ses mandants ou un membre de leur ménage.



4. Travaux réalisés

Les travaux que vous sélectionnez doivent :

- figurer dans la liste ;
- être terminés ;
- être réalisés par un entrepreneur inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises (activités indépendantes dans les métiers de la construction et de l'électronique ou de l'entreprise générale);
- respecter certains critères techniques : consultez les critères techniques requis sur notre site web (notice « critères techniques et pièces justificatives »).

Vous	s demandez une prime pour (plusieurs travaux possibles) :
	Installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée avec l'eau chaude sanitaire
	Installation d'une chaudière biomasse
	Installation d'un poêle biomasse
	Installation d'un chauffe-eau solaire
	Installation d'une pompe à chaleur pour la production exclusive d'eau chaude sanitaire
	vous introduit, au plus tard le 28/02/2025, 23h59, une demande de maintien des régimes de prime en vigueur 'au 13 février 2025 pour la présente demande de prime ? Oui Numéro de dossier de la demande de maintien : Non
5 lie	ste des documents à joindre
En c doss doss Pour des d	as d'impossibilité de fournir un des documents demandés ci-dessous dans les délais requis, envoyez votre sier en le justifiant. L'administration vous réclamera les compléments nécessaires lors de l'analyse de votre
Pour	r tous les demandeurs :
	Une copie de toutes les factures relatives aux travaux visés par la demande de prime ;
	Une copie des devis relatifs aux travaux visés par la demande de prime ;
	L'annexe technique E « Appareil de chauffage et d'eau chaude sanitaire » complétée par l'entrepreneur ayant réalisé les travaux, ainsi que les documents demandés dans celle-ci ;
	Une photo de votre carte bancaire mentionnant votre nom et le numéro de compte (veillez à cacher l'éventuel code de sécurité CVC) <u>ou</u> le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) délivré avec une signature de la banque ;
	Des photos explicites après la réalisation des travaux.
	puement pour vous permettre éventuellement de bénéficier d'une prime plus intéressante en diminuant votre nu de référence :
	Pour présence d'enfants à charge au sein de votre ménage pour lesquels vous ne bénéficiez pas d'allocations familiales : une copie du jugement attestant de l'hébergement égalitaire dont bénéficie un membre du ménage ;
	Pour présence de personnes handicapées au sein de votre ménage : une copie des attestations de handicap du S.P.F. Sécurité sociale ou (pour les plus de 65 ans uniquement) une attestation de la mutuelle ;
	Pour un enfant à naître : une attestation médicale établissant la date de la grossesse.
Uniq	puement si la demande de prime est réalisée au nom d'une association de copropriétaires :
	Le procès-verbal de l'assemblée des copropriétaires ayant autorisé les travaux.
	uement si vous êtes propriétaire du logement avec des personnes qui ne figurent pas sur votre composition de ménage :
	Une copie de l'avertissement-extrait de rôle concernant les revenus afférents à l'avant-dernière année de tous les autres propriétaires (par exemple, pour une demande de prime introduite en 2025, les revenus 2023 (exercice 2024)).

Pour votre information, les données relatives au Cadastre, aux allocations familiales perçues par votre ménage, aux revenus imposables globalement de votre ménage ainsi que votre composition de ménage seront consultées directement auprès des sources authentiques en la matière. Vous n'êtes donc pas tenu de nous fournir les documents y afférents (avertissement extrait de rôle, composition de ménage, attestation d'allocations familiales). Ces informations ne vous seront réclamées que si elles ne sont pas disponibles via ces sources.



□ M.	Nom	Prénom
□ Mme		
déclare av	oir pris connaissance des conditi	ons d'octroi des primes concernées par ce formulaire ;
	ue les travaux faisant l'objet de la d ion et dans le respect des règles e	emande de prime seront réalisés dans un logement principalement destin en matière d'urbanisme ;
	re informé que l'Administration p iter le logement et vérifier l'authen	eut, dans un délai de 5 ans à compter de la liquidation du montant de l ticité des informations fournies ;
par la Rég		tte demande ne font pas ou ne feront pas l'objet d'une autre aide octroyé la prime Habitation, la prime « Toiture et petits travaux », le « Rénopack
	u'en cas de mise en location dans eux conditions suivantes :	les 24 mois suivant l'introduction de cette demande, s'engager à rempl
		e cadre d'un bail enregistré en respectant la grille indicative des loyer et du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation pendant minimum 5 ans ;
		agence immobilière sociale (AIS) ou d'une société de logement de servic promotion du logement (APL) pendant minimum 9 ans.
auprès de		r les données nécessaires au traitement de la présente demande de prim e national, SPF Finances, réseau de la Banque-Carrefour de la sécurit
de m		à mes données permettant d'établir mon revenu de référence (compositio ble, allocations familiales, situation de handicap). Je recevrai le montant d
exclu l'Adm néce:	sivement automatisé, lequel se ninistration sur base des informa	ma demande de prime fasse l'objet, le cas échéant, d'un traitemer era plus rapide. Ce traitement sera réalisé à partir du logiciel d ations fournies dans le cadre du présent formulaire et en appelant s s sources authentiques (cf. liste ci-dessus). Je peux retirer mon accord nt 7°).
déclare su	ır l'honneur que les renseignemer	nts mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.
)	Signature	

7. Protection de la vie privée

Pour les traitements relevant de la responsabilité du Service public de Wallonie et ce, conformément à la réglementation en matière de protection des données⁴ ainsi qu'aux dispositions légales relatives aux Primes « Toiture et petits travaux sans audit »⁵, les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par le Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Energie, en vue de l'examen de la demande de prime.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être également traitées par :

- Le Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Energie afin éventuellement de prendre une décision en cas de recours de votre part ainsi que dans le cadre d'un contentieux judiciaire ;
- Par la Direction du Contentieux de la Trésorerie du SPW Finances lorsque la prime est versée à un tiers ;
- Par la Direction du Financement et des Recettes du SPW Finances afin de procéder au recouvrement de la prime indûment perçues.

⁴ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général sur la Protection des données).

Code wallon de l'Habitation durable



Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière :

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Le cas échéant : données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Vos données ainsi que celles des membres de votre ménage seront consultées.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers à l'exception de notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la liquidation ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, limiter ou vous opposer au traitement. Le cas échéant, vous pouvez retirer votre accord relatif au traitement exclusivement automatisé de votre demande. Pour ce faire, veuillez en faire la demande:

- Soit par courrier postal : Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 JAMBES,
- Soit par mail: <u>renovation.logement@spw.wallonie.be</u>

Sur demande via le formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (https://www.wallonie.be/fr/vie-privee), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes – dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (https://www.wallonie.be/).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : contact@apd-gba.be.

8. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur Tél. gratuit 0800 19 199 http://www.le-mediateur.be